REÇU LE
16 OCT. 2026
A LA SOUS PREFECTURE
DE GEX (AIN)

DEPARTEMENT DE L'AIN **ARRONDISSEMENT** : THOIRY **COMMUNE** : MIJOUX	**EXTRAIT** **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**
OBJET : Autorisation donnée à la maire de solliciter des crédits auprès de l'ADEME et du Genevois français dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable pour le volet investissement des travaux de géothermie au gîte La Montagne	SEANCE DU 21.09.2026 Etaient présents : M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. C. GENIEVRE-LUCET. C. GROSGURIN. M. HEMONNOT. D. JULLIARD. G. LEGAY. Secrétaire de séance : A. DRUON Pouvoirs : • T. GENIEVRE donné à C. GENIEVRE-LUCET
Date de convocation : 14.09.2026 Date d'affichage : 22.09.2026 N° Délibération 01247.2026.09.046	Nb de conseillers En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10 Pouvoirs : 1

OBJET : GESTION DU PATRIMOINE – Autorisation donnée à la maire de solliciter des crédits auprès de l'ADEME et du Genevois français dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable pour le volet investissement des travaux de géothermie au gîte La Montagne

Madame le maire rappelle que par la délibération n°01247.2026.04.026 du 20 avril 2026, le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation du gîte la Montagne et son plan de financement.

S'agissant de la production d'énergie, le projet incluait le recours à la géothermie. Une étude de faisabilité a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé en géothermie afin d'étudier le potentiel géothermique du site et la possibilité d'alimenter le bâtiment de la Montagne par cette technique. Cette étude se compose d'une étude de préfaisabilité, puis, au vu de ses résultats, de faisabilité (forage de reconnaissance, sonde pilote, test de réponse thermique et dimensionnement). Dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) porté par le Genevois français et à l'initiative de l'ADEME, ces études ont été subventionnées.

Les deux phases ont été réalisées en 2025. Les études ont été subventionnées par le Genevois français et l'ADEME à hauteur de 70 % du montant des études, soit 25 480 €.

L'étude de faisabilité réalisée à l'automne a permis de conclure qu'un dispositif composé de 4 sondes permettrait de couvrir 78,25 % des besoins de chauffage théoriques du projet (le reste étant fourni par l'appoint électrique de la pompe à chaleur).

En revanche la production d'eau chaude sanitaire sera exclue du dispositif de géothermie et produite par une pompe à chaleur air-eau.

L'étape suivante est l'investissement pour les travaux de forages et l'installation de la pompe à chaleur pour la géothermie. L'ADEME peut subventionner ce volet et le montant de l'aide est calculé forfaitairement en fonction de l'énergie qui sera tirée du sous-sol. D'après les conclusions de l'étude

de faisabilité, l'énergie extraite du sous-sol serait de 28.12 MWh/an ce qui correspond à un financement de 28 120 €.

Madame le maire demande au conseil l'autorisation de solliciter des crédits auprès de l'ADEME et du Genevois français pour le volet investissement, pour un montant de 28 120 €.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à solliciter les crédits CCR (Contrat Chaleur Renouvelable) pour un montant de 28 120 €.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 1 pouvoir)

DELIBERATION N°01247.2026.09.046

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET